

LEY

## **L'effort social du consortium de l'industrie textile en 1927**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 69 (1928), p. 197-199

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1928\\_\\_69\\_\\_197\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1928__69__197_0)

© Société de statistique de Paris, 1928, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## IV

### VARIÉTÉ

---

#### L'effort social du consortium de l'industrie textile en 1927

*Le mouvement administratif.* — Les services du Secrétariat ont reçu, pendant l'année 1927, 23.410 déclarations de charges de famille. Dans ce nombre on en comptait 15.870 venant modifier d'anciennes déclarations, 4.846 nouvelles, et 2.694 incomplètes ou mal rédigées qui ont dû être retournées aux intéressés.

Le nombre des visites d'ouvriers et ouvrières, de lettres particulières, de demandes de renseignements, etc., a atteint 12.000.

*Les familles bénéficiaires.* — Les bénéficiaires actuels des allocations familiales appartiennent à 41.281 familles, composées de 176.455 personnes. Dans ce nombre il y a 69.542 enfants au-dessous de treize ans pour lesquels les allocations familiales sont payées.

La répartition, par familles, des enfants âgés de moins de treize ans, est la suivante :

Familles de 1 enfant : 24.632; de 2 enfants : 9.654; de 3 enfants : 4.059; de 4 enfants : 1.813; de 5 enfants : 722; de 6 enfants : 288; de 7 enfants : 79; de 8 enfants : 26; de 9 enfants : 66; de 10 enfants : 2.

*Les primes de naissance.* — Une prime de 240 francs est allouée par le Consortium de l'Industrie textile à chaque naissance dans les conditions suivantes :

Lorsque la mère ne travaille pas et que le père est occupé dans une usine adhérente, la totalité de la prime lui est allouée;

Lorsque le père et la mère travaillent tous deux dans une usine adhérente, ils reçoivent chacun 120 francs;

En 1927, il a été délivré 4.700 autorisations de paiement de primes de naissance, pour un total de 818.160 francs.

En 1926, il avait été payé, au même titre, 701.225 francs. En 1925, 540.600 francs. En 1924, 506.100 francs. En 1923, 496.500 francs. En 1922, 444.400 francs.

Le total des sommes payées par le Consortium au titre des primes de naissance, depuis 1920, s'élève à 4.537.585 francs.

*Les naissances.* — De l'examen des déclarations de naissance reçues par le Consortium de l'industrie textile en 1927, il résulte que :

16,65 %	des enfants sont nés à	Tourcoing,	
22,05 %	—	—	Roubaix.
26,55 %	—	—	dans des communes françaises,
34,75 %	—	—	en territoire belge.

Les naissances se classent de la façon suivante :

Premier enfant : 1.947; deuxième enfant : 766; troisième : 456; quatrième : 291; cinquième : 214; sixième : 120; septième : 70; huitième : 45; neuvième : 13; dixième : 10; onzième : 6; douzième : 2.

Sur 3.940 naissances déclarées au Consortium, il y a eu 141 mort-nés.

*Les visites prénatales.* — Le Consortium de l'Industrie textile accorde une prime de 50 francs aux mères s'étant prêtées à quatre visites prénatales.

245 primes ont été payées à ce titre pendant l'année 1927. En 1926, il n'y avait eu que 76 primes payées.

*Les allocations familiales.* — Les allocations familiales payées par le Consortium de l'Industrie textile sont les suivantes :

Aux familles de	1 enfant	2,40 par jour.
—	2 —	6,00 —
—	3 —	9,60 —
—	4 —	14,40 —
—	5 —	18,00 — etc.

Nous indiquons ci-dessous les sommes décaissées pour ce service (primes de naissance comprises) de puis 1919 :

1919	96.710
1920	7.072.628,70
1921	10.260.346,85
1922	14.923.462,65
1923	15.805.502,41
1924	17.765.468,55
1925	19.666.092,40
1926	24.821.866,20
1927	27.782.113,15

L'action sociale du Consortium de l'Industrie textile, pour la période 1919-1927, a occasionné aux patrons adhérents une dépense totale de : 138.194.190 f 91.

*La mère au foyer.* — De plus en plus, les mamans bénéficiaires des allocations familiales restent chez elles pour élever leurs enfants.

Pour 41.281 familles recensées, on comptait, au 31 décembre 1927, 23.140 mères n'exerçant aucune profession. On trouve, dans ce fait, une heureuse conséquence des allocations familiales payées par le Consortium.

*Les allocations-maladie.* — Le Consortium a publié un rapport spécial sur cette Œuvre : 68.321 ouvriers et ouvrières étaient inscrits au 31 décembre 1927.

Le service assurant également les enfants, les frères et sœurs au-dessous de treize ans, et les mères et épouses ne travaillant pas en usine, c'est un total de 170.802 personnes qui bénéficient des allocations-maladie du Consortium.

Les ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines adhérentes reçoivent en cas de maladie :

6 francs par jour à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours; 5 francs par visite médicale; 75, 150, 300 ou 600 francs pour les interventions chirurgicales; 25 ou 50 francs pour les examens radioscopiques et radiographiques; 16 % sur les produits pharmaceutiques (eaux minérales et spécialités exceptées).

Les enfants de moins de treize ans, les mères et épouses des ouvriers travaillant dans les usines du Consortium reçoivent, en cas de maladie, une indemnité de 5 francs par visite médicale et bénéficient de toutes les indemnités pour les interventions chirurgicales.

Les totaux des dépenses de l'Œuvre « Allocations-Maladie » ont été les suivants :

Année 1924	163.402 »
Année 1925	287.988,90
Année 1926	729.191,05
Année 1927	1.140.783,10

*Les œuvres annexes.* — Par des accords intervenus entre le Consortium et des œuvres particulières, et grâce surtout à la bonne obligeance de MM<sup>mes</sup> François Roussel, Eugène Mathon et Jules Lorthiois, le Consortium peut :

- placer des enfants au Châlet de Croix-Fontaine;
- assurer le séjour d'ouvrières et d'épouses d'ouvriers à la Maternité Boucicaut, et à la Maternité de la Ligue linselloise d'Hygiène sociale;
- placer des nourrissons à la campagne.

Toutes les demandes concernant ces services doivent être adressées directement au Consortium.

D'autre part, le Consortium de l'Industrie textile a fait inscrire les ouvriers et ouvrières à la Caisse autonome des Retraites de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord. Une cotisation globale de 500.000 francs a été payée à ce titre à la Caisse autonome des Retraites pour l'année 1927.

*Les subventions.* — Comme les années précédentes, le Consortium de l'Industrie textile a aidé les associations, comités, sociétés chorales, musicales, sportives, d'ins-truction et d'éducation, etc., travaillant pour l'intérêt général et pour la paix sociale.

Pendant l'année 1927, le total des sommes dépensées à ce titre s'est élevé à 825.807 francs.

*Les salaires payés.* — On trouvera ci-dessous, pour les usines adhérentes au Consor-tium de l'Industrie textile, les totaux des salaires payés pendant les cinq dernières années :

1923 . . . . .	295.846.950,80
1924 . . . . .	334.802.986,61
1925 . . . . .	375.255.504,15
1926 . . . . .	488.548.631,64
1927 . . . . .	516.323.213,43

Le chiffre de 516.323.213<sup>f</sup> 43 intéresse l'Industrie textile seule. Si l'on tient compte des autres entreprises, également adhérentes au Consortium, on trouve, pour 1927, un chiffre total de salaires s'élevant à 551.152.577<sup>f</sup> 57.

*L'activité industrielle.* — A titre documentaire, et pour les principales corporations, on trouvera ci-dessous les chiffres comparatifs de l'activité industrielle pendant les années 1926 et 1927 (en nombre d'heures de travail) :

Année 1926	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Filature de laine peignée . . . . .	6.227.232	6.143.268	6.422.418	6.487.634
Filature de laine cardée. . . . .	1.513.568	1.496.957	1.516.459	1.422.628
Filature de coton. . . . .	8.046.260	8.319.711	8.336.945	8.818.488
Peignage . . . . .	8.271.933	8.405.085	8.556.270	7.990.374
Teinturerie en matières . . . . .	1.274.595	1.198.002	1.175.519	1.185.836
Tissage d'ameublement. . . . .	3.649.065	3.860.570	4.085.780	4.160.083
Tissage (robe et draperie). . . . .	11.876.440	12.001.477	12.399.697	12.795.333
Soit. . . . .	40.859.093	41.425.070	42.493.088	42.860.376
<b>167.637.627 heures.</b>				

Année 1927	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Filature de laine peignée. . . . .	6.372.231	6.805.606	7.249.888	8.054.771
Filature de laine cardée. . . . .	1.071.127	1.132.487	1.035.278	1.305.472
Filature de coton. . . . .	7.589.680	8.040.208	8.011.337	8.810.670
Peignage . . . . .	7.893.795	8.557.608	8.841.051	8.233.068
Teinturerie en matières . . . . .	1.015.744	1.056.153	1.098.820	1.168.120
Tissage d'ameublement . . . . .	4.054.445	4.233.584	4.188.376	3.723.809
Tissage (robe et draperie) . . . . .	11.918.037	9.990.062	10.100.679	10.758.724
Soit. . . . .	39.915.059	39.815.703	40.525.429	42.054.634
<b>162 310 825 heures.</b>				

Pour mémoire, nous rappelons que le nombre d'heures travaillées en 1922 a été de 127.686.397, en 1923 de 137.249.497, en 1924 de 142.125.874, en 1925 de 148.895.278.